

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

Renommer la taxe d'habitation Question écrite n° 17458

## Texte de la question

Mme Annaïg Le Meur appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sur la dénomination de la taxe d'habitation. Cette contribution fiscale est perçue au profit des collectivités locales. Une réforme sur la taxe d'habitation est entrée en vigueur en 2018, amorçant sa suppression progressive jusqu'en 2023 pour toutes les résidences principales. Cette taxe est toujours en vigueur pour les résidences secondaires et les logements vacants. Dorénavant, le nom « taxe d'habitation » n'est plus conforme au type de logement qui doivent contribuer à celle-ci. En effet, elle ne s'applique plus qu'aux résidences n'étant pas habitées. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend renommer la taxe d'habitation pour un nom plus conforme à sa nature actuelle.

## Données clés

Auteur: Mme Annaïg Le Meur

Circonscription: Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 17458 Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : <u>Comptes publics</u>
Ministère attributaire : Comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 avril 2024, page 3359 Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)